

**Fiche d'information : Désinfection par rayonnement
ultraviolet (UV) – Traitement des
eaux usées d'origine commerciale,
institutionnelle ou communautaire**

Compte tenu de l'arrivée sur le marché de nouveaux équipements de désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) destinés à traiter les eaux usées de nature commerciale, institutionnelle ou communautaire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) tient à préciser les règles qui s'appliqueront pour l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, des projets comportant des équipements de désinfection UV.

À cet effet, le MDDEP exige dorénavant que les technologies de désinfection par rayonnement UV destinées à des projets de traitement des eaux usées d'origine commerciale, institutionnelle ou communautaire soient reconnues par le Comité sur les nouvelles technologies de traitement des eaux usées (Comité). Rappelons que le Comité est formé de représentants du MDDEP et du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), ainsi que de représentants du milieu universitaire, et qu'il a été mis en place pour analyser les technologies de traitement et formuler des recommandations quant à leur application dans le cadre de projets.

Ainsi, les concepteurs devront, dans le cadre de projets de traitement des eaux usées prévoyant l'utilisation d'équipements de désinfection par rayonnement UV, s'assurer que ces équipements ont été classés par le Comité sur les nouvelles technologies de traitement des eaux usées.

Tout fabricant ou fournisseur d'une technologie de désinfection par rayonnement UV qui voudrait obtenir la reconnaissance de sa technologie pour des applications commerciales, institutionnelles et communautaires est invité à communiquer avec le coordonnateur du Comité, M. Janick Lemay, ingénieur, au (514) 873-3805, ou par courriel à l'adresse janick.lemay@mamr.gouv.qc.ca. Notez que, dans certains cas, le Comité pourra reconnaître *de facto* une technologie de désinfection par rayonnement UV si cette technologie a déjà été éprouvée au Québec dans des projets municipaux.